



LISTE DE CONTRÔLE POUR LES ÉTUDES Visa Schengen C

Le demandeur doit se présenter en personne. Ne pas agraffer les documents. Veuillez ne pas fournir de documents sous forme de captures d'écran ou de photos. Présenter l'original et une copie (les originaux et/ou les copies certifiées conformes)

1.	☐	Formulaire de demande de visa , dûment rempli en anglais et signé par le demandeur (pour les mineurs : signé par les deux parents et le tuteur légal).
2.	☐	Une photo d'identité biométrique en couleur (prise au cours des 6 derniers mois) au format OACI (35 mm x 45 mm), sur fond blanc, montrant le visage entier et une vue de face. Les photos scannées ou photocopiées ne seront pas acceptées.
3.	☐	PASSEPORT – Original et copie de la page contenant les données biométriques, ainsi que des copies des visas précédents pour l'espace Schengen, les États-Unis ou le Royaume-Uni. Il doit être valide au moins 3 mois après la date de fin du séjour du demandeur dans l'espace Schengen et avoir été délivré au cours des 10 dernières années. Veuillez-vous assurer que le passeport est signé et qu'il contient deux pages vierges pour le visa.
4.	☐	Pour les ressortissants autres que ghanéens ou togolais : une pièce d'identité ghanéenne ou togolaise, ou une preuve de résidence légale (permis de séjour, statut de résident permanent, permis d'études accompagné d'une lettre officielle de l'université ou cachet de réadmission). Le document doit être valide au moins trois mois au-delà de la durée du séjour. Le cachet de permis de visiteur n'est pas accepté.
5.	☐	DOCUMENTS ACADÉMIQUES Documents délivrés par une université italienne ou un autre établissement d'enseignement reconnu, confirmant l'inscription actuelle du candidat et précisant le type, la durée et le coût de la formation. Justificatif de bourse ou de paiement des frais de scolarité (le cas échéant). Attestation de niveau B2 en italien (si exigée par l'université).
		▪ Pour les formations professionnelles : La formation doit être cohérente avec le cursus suivi par l'étudiant étranger dans son pays d'origine et viser la reconnaissance d'une qualification ou la certification de compétences acquises. Les documents relatifs à la formation suivie dans le pays d'origine (par ex. certificats légalisés, relevés de notes) doivent être fournis. ▪ Pour les cours de langue italienne : Les cours doivent être d'un niveau avancé, suivis à temps plein et d'une durée déterminée. La cohérence entre les cours à suivre en Italie et la formation reçue dans le pays d'origine doit être vérifiée (certificat de niveau B2).
6.	☐	PREUVE DE DISPONIBILITÉ DE FONDS SUFFISANTS (ÉTUDIANT OU FAMILLE) - Relevés de compte bancaire personnel originaux et certifiés des 3 derniers mois ; émis au plus un mois avant la date de dépôt, portant le cachet de la banque et la signature de l'employé sur TOUTES LES PAGES. SI LE DEMANDEUR EST SALARIÉ : • Lettre originale sur papier à en-tête de l'entreprise (émise dans les 30 jours précédant le dépôt), adressée à l'Ambassade d'Italie, indiquant : a. Nom du demandeur, poste occupé, date et conditions d'embauche, ainsi que le salaire mensuel net. b. Jours de congé approuvés, motif et durée du voyage. c. Bulletins de salaire des 3 derniers mois (la banque de versement devant correspondre à celle du compte personnel présenté). • La lettre doit mentionner l'adresse physique et postale complète de l'entreprise, son numéro de téléphone et son adresse e-mail. • Elle doit indiquer le nom et le poste du signataire, son adresse e-mail professionnelle et son numéro de portable, ainsi que comporter sa signature originale et le sceau en relief de l'entreprise. • Les scans couleur ou les signatures électroniques ne sont pas acceptés. SI LE DEMANDEUR EST CHEF D'ENTREPRISE / TRAVAILLEUR INDÉPENDANT : • Documents officiels relatifs à l'entreprise au Ghana ou au Togo (certificat d'immatriculation/constitution, formulaire A, licence commerciale). • Situation financière de l'entreprise (relevés bancaires originaux et certifiés des 3 derniers mois). • Bilan de l'année précédente et montant de la rémunération annuelle perçue auprès de l'entreprise. • Le propriétaire doit également fournir une lettre ; il ne peut pas la signer lui-même. SI LE DEMANDEUR N'EST PAS FINANCIÈREMENT AUTONOME :

	• Déclaration de prise en charge financière soumise par un garant (pour les étudiants, mineurs, parents âgés, personnes sans emploi), signée par le garant. • Copie de la pièce d'identité du garant. • Preuve de ressources suffisantes, comme indiqué ci-dessus.
☐	ASSURANCE MÉDICALE DE VOYAGE INDIVIDUELLE (UNIQUEMENT LA PAGE DU CERTIFICAT DE POLICE) • Une police d'assurance étrangère offrant une couverture valable en Italie, sans limitation ni exception quant aux tarifs établis pour les hospitalisations d'urgence, et ce, pour toute la durée de validité de la police. Elle doit indiquer le nom complet du demandeur tel qu'il figure sur son passeport, être valable dans tout l'espace Schengen et prévoir une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence ou de rapatriement.
	HÉBERGEMENT EN ITALIE Lettre signée par l'établissement (ou l'association de logements étudiants), contrat de location signé ou contrat de bail à long terme en résidence/auberge. • Alternativement : lettre d'invitation signée par l'hébergeant en Italie et déclaration d'hébergement privé (formulaire de déclaration d'accueil [PDF]). La signature de l'hébergeant doit correspondre à celle figurant sur sa carte d'identité ou son passeport. • Si l'hébergeant en Italie est citoyen de l'UE : copie de sa carte d'identité ou de son passeport (y compris la page comportant la signature). • Si l'hébergeant en Italie n'est pas citoyen de l'UE : copie de son passeport (y compris la page comportant la signature) et copie de son titre de séjour italien. • Si l'hébergeant en Italie est un membre de la famille : un justificatif du lien de parenté est requis (acte de naissance, acte de mariage).
☐	DOCUMENTS DE VOYAGE • Réservation de vol aller simple avec code de réservation (PNR), émise par une agence ou une compagnie aérienne fiable, indiquant le nom complet du demandeur (tel qu'il figure sur son passeport) ainsi que les villes de départ et de destination.

REMARQUE IMPORTANTE :

La présentation de documents faux ou falsifiés entraînera automatiquement le REFUS DU VISA, et un signalement sera immédiatement transmis aux autorités ghanéennes, togolaises et/ou italiennes compétentes.